L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 14 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

La séance du Conseil de la première municipalité, tenue hier, a été en grande partie employée à fixer les salaires des différens officiers qui appartiennent ou qui devront appartenir à cette corporation.

Dans notre prochain numéro nous donnerons la liste des dits officiers ainsi que le chiffre des appointemens qui leur ont été alloués.

(Communiqué.)

L'assemblée convoquée jeudi soir, rue Royale, No. 147, a été ajournée à samedi prochain, 14 du courant, à 7 heures du soir: elle aura lieu dans la salle de Davis—Tous les bons citoyens sont invités à s'y rendre.

Gustave Le Gardeur,	H. B. Cénas.
Féraud,	F. Dujay.
S. Legardeur,	J. F. Bargas.
Amédée Ducatel,	W. S. Waterman.
Charles Boudousquié,	Wm. Debuys.
Henry Train,	A. J. Atocha.
Arnold Bodin,	Philip Lafonta.
Sosgy Rynaud,	H. F. Deblieux.
J. H. Kernion, jr.	E. Johns.
G. Bertus,	L. T. Chalon.
L. Chabert,	P. H. Gallway.
G. Legendre,	John Frèret.
F. Roussel,	Wm. Frèret.
J. P. Frèret,	A. Vienne.
Louis Séré,	Jh. Davenport.
G. Schmidt,	N. P. Lanaux.
G. Bouligny,	C. Herz.
Wm. J. Whiting,	A. Mazureau.
Octave Livaudais,	T. Guyol.

La liste maritime de Londres, du 23 mars, annonce que le navire Salem, parti du Havre pour la Nouvelle-Orléans, avait relaché à Falmouth, d'où il a mis à la voile le 17, pour sa destination.

DE NEW-YORK.—Le paquebot à vapeur Columbia, capitaine Halsey, est arrivé à Charleston venant de New-York, d'où il a apporté des journaux jusqu'au 30. D'après les extraits qu'en donne le Charleston Courier, nous voyons que le navire paquebot George Washington parti de Liverpool le 28 mars était entré dans le port de New-York le 30 avril. Les nouvelles obtenues par cette voie sont de la même date que celles que nous avons obtenues le 6 du courant par le navire Echo.

PARIS, 24 mars.

Il y a eu aujourd'hui une stagnation complète à la Bourse. Les 3 pour cent ont baissé à 81 f. 35 c. chez Tortoni, mais ils ont repris vigueur à l'ouverture de la Bourse et ont été quotés à 81 40 et se sont maintenus à ce prix sans toutefois qu'aucune transaction ait eu lieu.

Malgré les annonces qui ont paru dans la Gazette de Madrid du 16, au sujet du paiement des dividendes, qui devait se faire au 1er. Avril, les actifs ont baissé de 46 à 45 3/4.

Nous apprenons qu'un incendie a eu lieu à N. York, dans la matinée du 27, dans la distillerie de MM. Js. A. Waterburg & Co. Front street. L'édifice et tout son contenu ont été totalement détruits, à l'exception de quelques pipes de liqueurs.

Les ventes d'actions, à New-York, ont été comme suit :

28 mars—Cent cinquante actions de la Banque des Etats-Unis à 125 1/2 à 30 jours : cent do. 125 3/4 ; cent cinquante do. 126 ; cent cinquante do. 126 à 30 jours ; cent do. à 127 1/2.

Le 29—Cent cinquante actions de la même Banque ont été vendues à 125, à 30 jours ; trois cents do. à 126, 60 jours ; cent cinquante do. 126 1/2.

Le 30—Cent do. à 124 ; cent vingt-cinq do. à 124 1/2 payable au 5 mai ; cinquante do. à 124 1/2 payable au 5 mai ; cinquante do. à 124 1/4 à 30 jours ; cent actions de la Banque du Canal N. O. à 101.

PHILADELPHIE 28—Quarante actions de la Banque des Etats Unis ont été vendues à 126 à 10 jours ; vingt-un do. à 126 ; quatre-vingt-dix do. à 125 3/4.

Il paraîtrait que les commissaires Texiens sont parvenus à effectuer un emprunt considérable dans la ville de New-York. La souscription de la première journée s'est élevée à cent mille piastres.

MAGNIFIQUE DONATION.

M. S. Wexter de Whitlerboro, New-York vient de faire une donation de 15,000 piastres au collége de Hamilton pour y établir un nouveau professorat.

—L'édifice de la maison de ville d'Albany a été considérablement endommagé par un incendie qui s'y est déclaré dans la journée du 29.

Grande assemblée à New-York en faveur des Texiens.

Une assemblée nombreuse des citoyens de New-York, a eu lieu dans la soirée du 25 au Masonic Hall, dans le but d'aviser aux moyens de venir promptement et d'une manière effective au secours des patriotes du Texas.

MM. Wharton, Austin et Archer, ont successivement pris la parole et exposé dans les termes les plus énergiques la situation actuelle des malheureux colons, et quel serait leur sort à venir si les sympathies de leurs frères du Nord ne se réveillaient pour leur offrir les moyens de défendre et de maintenir leurs droits sacrés et leur liberté qui se trouvent dans le plus grand danger. Le plus grand enthousiasme régnait dans l'assemblée.

M. Willis Hall, secrétaire de cette réunion fit ensuite une éloquente harangue qu'il termina en proposant une série de résolutions ayant pour objet de témoigner publiquement que les citoyens de New-York voyaient avec les sentimens de la plus profonde admiration les nobles et patriotiques efforts que faisaient ces colons pour résister à la tyrannie du gouvernement mexicain, et que les membres de l'assemblée prendraient toutes les mesures pour voler promptement à leur secours.

Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité. Un comité de seize personnes fut en conséquence nommé pour solliciter et recevoir des souscriptions en faveur des Texiens.

MM. John Ward, James B. Murray, John F. Sibell, Robert Emmet, John R. Livingston Jnr. M. L. Smith, T Davis, J. D Beers, J R Whiting. J. L. Joseph, E. Hart, Wm C. Wales, R. C. Wetmore. Isaac L. Varian E. Curtis et McDonald Fraser furent nommés pour composer ledit comité, auquel furent adjoints le président, les vice-présidens et les secrétaires de l'assemblée.

TEXAS.

On a reçu hier les dépêches officielles du gouvernement texien sur le résultat de la bataille qui a eu lieu le 21 du courant entre les forces de Houston et la division de l'armée mexicaine commandée par Santa Anna. L'original se trouve déposé au bureau d'agence du Texas, rue Gallatin entre Douane et Bienville.

D'après les documens reçus, il paraîtrait qu'une armistice *a été signée entre le président du Mexique* et Houston, par suite de laquelle l'armée commandée par Urréa devra rétrograder sur Bejar et Guadalupe Victoria. Les ordres donnés par Santa Anna aux chefs de l'armée d'opérations dans ses trois proclamations qu'il leur a expédiées sont de faire respecter les propriétés des habitans du Texas et de remettre en liberté les prisonniers de Capano.

Nous ne savons pas comment on pourra mettre ces ordres à exécution; car, si les rappprts qui nous sont parvenus de Brazoria, de Galveston et de Matagorda et ceux arrivés par la voie de Matamoros sont fondés, il paraîtrait que toutes les habitations, villes, villages ou hameaux de la colonie ont été brûlés ou détruits par l'armée envahissante ou par les Texiens eux-mêmes, et qu'en outre, les prisonniers de Copano ont été fusillés jusqu'au dernier, en conséquence des ordres supérieurs.

Quoiqu'il en soit cependant. nous ne pouvons que nous réjouir de voir que Santa Anna, au nom du Congrès général dont il est le président, et Houston travaillent à rédiger un traité de paix entre les deux contrées. S'il s'accomplit, nous verrons sous peu la colonie renaître de ses cendres, et prendre avec gloire sa place au rang des nations indépendantes et souveraines, à moins qu'elle n'aime mieux ajouter un astre de plus aux 24 étoiles de la constellation américaine.

Nouvelles officielles du Texas.

Proclamation du général en chef de l'armée Mexicaine.

Document No. 1—Armée d'opérations.

Division de la côte sous mon commandement :

En conséquence des résultats de la malheureuse bataille d'hier au soir, je me suis décidé après avoir pris toutes les précautions nécessaires à demeurer prisonnier de guerre entre les mains des ennemis, j'ordonne donc que Votre Excellence fasse effectuer une contremarche sur Bejar à la division commandée par le général Panea et qu'elle y attende mes ordres subséquens ; Votre Excellence retraitera également sur cette place, et vous manderez au général Viesca et à sa division d'avoir à se porter sur Guadalupe Victoria. J'ai consenti provisoirement à une armistice avec le général Houston, jusqu'à ce que nous puissions nous accorder sur les termes d'une paix durable ; Votre Excellence prendra telles mesures nécessaires pour la subsistance de l'armée qui restera sous vos ordres : l'argent qui sera arrivé à Matamoros, les provisions de cette place et celles de Victoria seront sujets à vos ordres ; faites aussi que les vingt mille piastres qui peuvent se trouver dans le trésor soient enlevées de Bejar. J'ai lieu de croire que Votre Excellence ne manquera pas de se conformer à ces instructions et que vous voudrez bien m'aviser de ce qui sera été fait, par le retour du courrier, et surtout de me tenir au cours de ce qui pourrait s'opposer à l'accomplissement du présent ordre.

Dieu et Liberté——Camp de San Jacinto, ce 22 avril 1836.

(Signé) A. LOPEZ DE SANTA ANNA.

No. 2——*Armée d'opérations.*

EXCELLENCE,

En tant que je vous ai donné l'ordre par une note officielle de ce jour d'avoir à faire retourner les troupes à Bejar et à Guadalupe Victoria, je vous charge également de notifier les chefs commandant les différentes divisions de ne pas souffrir qu'aucun dommage soit fait aux propriétés des habitans de ce pays ; j'espère que ces instructions seront ponctuellement suivies. Dieu et Liberté.

San Jacinto, ce 22 avril 1836.

(Signé) A. L. DE SANTA ANNA.

No. 3——*Armée d'opérations.*

EXCELLENCE,

Vous transmettrez immédiatement au commandant militaire de Goliad l'ordre de mettre en liberté tous les prisonniers qui ont été faits à Capano, et de les renvoyer à San Felipe de Austin ; Votre Excellence voudra bien en conséquence, passer tels ordres nécessaires, à l'accomplissement de cet objet

Dieu et Liberté.

Camp de San Jacinto, ce 22 avril 1836.

[Signé] A. L. DE SANTA ANNA.

SERVICE PUBLIC.

Aux troupes et au peuple de l'Est—*Par Exprès.* DEPARTEMENT DE LA GUERRE. *Quartier-Général, Armée.* RIVIERE SAN JACINTO, 26 avril 1836.

Toutes les troupes, en marche de l'Est, se rendront au quartier-général aussitôt que possible, par la voie d'Harrisburg. Pour le présent, que tous prennent les armes, l'ennemi a été complètement défait, et opère une retraite précipitée, afin de concentrer ses forces. Un mouvement hardi les chassera entièrement hors du territoire, et assurera au Texas la liberté, l'indépendance et la paix. Que tous prennent les armes; notre drapeau est victorieux et flotte glorieusement sous les auspices d'une bienveillante Providence.

(Signé) THOMAS S. RUSK,
Secrétaire de la Guerre.

Au porteur de l'Exprès.—Que nos amis n'ignorent aucune des nouvelles; annoncez-leur que nous avons battu l'ennemi, leur avons tué 630 hommes et fait 570 prisonniers. Les généraux Santa Anna et Cos sont pris; nous avons 3 drapeaux. Un matériel considérable est tombé en notre pouvoirs, environ 1500 fusils d'équipemens; un grand nombre d'armes blanches et un canon en bronze du calibre de 9. Annoncez leur qu'ils peuvent revenir planter leur maïs.

[Signé] SAMUEL HOUSTON,
Commandant en chef.

San Jacinto, 26 avril 1836.

NOUVELLE-ORLEANS, vendredi, 13 mai 1836.

Il paraît d'après les ordres officiels, relatés ci-dessus, que l'ennemi est en campagne et concentre ses forces sur San Antonio de Bexar, et que les partisans de la cause du Texas sont appelés de nouveau à venir compléter notre glorieuse victoire

Tous les amis du Texas, maintenant à la Nouvelle-Orléans, qui ont l'intention de prendre les armes, se présenteront immédiatement, afin de pouvoir être compris dans les arrangemens à bord ; ceux qui viendront plus tard partiront aussitôt après leur arrivée dans cette ville.

THOMAS J. GREEN,
Brigadier-général de l'armée du Texas.

Les gazettes du Nord nous annoncent depuis quelques jours que de nouveaux arrangemens ont été pris par la direction des postes pour régler le mouvement de la malle de manière à ce que le trajet de New-York à la Nouvelle Orléans soit à l'avenir de 12 jours et 2 heures ; cependant depuis cette nouvelle, nous nous sommes aperçu que la poste était plus tardive que de coutume.

Une seule maison de commerce de Philadelphie a *payé de frais de transport à la ligne de l'Union pour les marchandises exportées* dans l'intérieur dans les 26 premiers jours du mois dernier, la somme de mille quarante-cinq piastres.

AUX DAMES DE LA NLLE. ORLEANS.

C'est avec plaisir que nous annonçons aux Dames de la Nouvelle-Orléans que M. De Behr, *l'éditeur du Courrier des Etats-Unis*, conjointement avec M. Artoin, viennent d'établir à New-York un journal consacré au beau sexe et intitulé "*le petit Courrier des Dames.*" Le premier numéro est de dix pages, contenant un choix d'articles intéressans; il est orné de sept gravures donnant les dernières modes de Paris. Une de ces gravures présente une variété de modèles de chapeaux, toques, turbans, bonnets, noeuds, colliers, et autres articles de toilette ; les six autres représentent des dames parées des costumes les plus nouveaux. Il est inutile de dire que ce journal se publie en français, et qu'il offre autant d'attraits que le petit Courrier des Dames de Paris.

NEW-YORK, 26 avril.

Massacre aux Iles Tejee.

Le New Bedford Mercury donne les détails suivans d'un massacre qui eut lieu à bord le navire baleinier *Awashonks*, de Falmouth, aux Iles Tejee, et qui coûta la vie à six marins.

Le navire Awashonks se trouvant dans les parages des Iles Tejee, courut des bordées près du rivage et un grand nombre d'indiens vinrent à bord offrir des fruits, des ignames, &c. Pendant qu'ils étaient à bord, ils montrèrent la plus grande curiosité pour inspecter tout ce qui se trouvait à leur portée, surtout les harpons, les lances et les haches qui garnissaient les chaloupes. Sans soupçonner leur intention, le capitaine Coffin prit ces instrumens dans une des chaloupes de pêche et en montrait l'usage au chef.—Pendant qu'il était occupé, il eût occasion de faire un pas en avant ; à peine eut-il tourné le dos, qu'un sauvage qui tenait la hache lui en asséna un coup si terrible qu'il lui trancha la tête. Ce meurtre fut le signal d'une attaque générale de la part des sauvages ; l'équipage, pris à l'improviste fit quelque résistance ; mais les marins, sans armes, furent obligés pour échapper à la mort de monter dans les huniers ou de descendre dans la cale ; quelques uns se préparèrent à vendre chèrement leur vie. Après une lutte désespérée, le capitaine en second réussit à arracher la hache des mains du sauvage qui avait tué le capitaine et l'étendit mort à ses pieds. Il combattit ensuite jusqu'à ce qu'un coup de massue le renversât. Le lieutenant sauta par dessus bord est fut tué dans l'eau.

Les sauvages se virent en possession du navire ; le chef se mit au gouvernail et manoeuvra pour gagner le rivage, où il aurait infailliblement échoué le bâtiment sans la présence d'esprit d'un jeune homme nommé Wood, de Nantucket, qui avait été blessé dès le commencement de l'action et s'était réfugié dans la chambre. Il jugea, d'après sa connaissance du caractère de ces insulaires, que s'il pouvait tuer leur chef, qui était au gouvernail, ses guerriers prendraient la fuite. A peine eût-il formé son plan qu'il l'exécuta, en tirant au chef un coup de pistolet par la fenêtre qui donne du jour à la chambre. Le chef fut tué raide, les sauvages étonnés et effrayés de sa mort, s'échappèrent aussitôt et abandonnèrent le navire. L'équipage reprit alors possession du pont et le bâtiment fut dirigé sur les Iles Sandwich, où il arriva sous les ordres du second lieutenant.

Nombre de voitures roulant à Paris.

On trouve le renseignement suivant dans le recueil administratif de Paris sur le nombre de voitures roulant dans cette capitale en Novembre 1835 :

Soixante-onze carosses supplémentaires ; neuf cent treize fiacres ; sept cent trente trois cabriolets de place ; deux cent cinquante deux cabriolets de l'extérieur, dits *coucous* ; mil quatre cent quatre vingt cinq cabriolets de remise ; huit mille sept cent trois cabriolets bourgeois ; mil huit cent soixante quinze tonneaux à bras ; six cent dix tonneaux à cheval ; huit cent des messageries de long-cours et des environs de Paris ; trois cent-une voitures de transport en commun, dites *Omnibus*. Total, quinze mille sept cent quarante cinq.

Quant aux haquets, camions, tombereaux, charrettes et autres voitures non assujetties au numérotage, mais seulement astreintes à porter une plaque indiquant les noms, prénoms, professions et demeures de personnes, auxquelles elles appartiennent, on peut *évaluer le nombre à trente-deux mille. On remarquera* que ce relevé ne mentionne pas le nombre des voitures de remise et de maître à quatre roues.

—L'amiral Richard Graves, au service de S. M. B. est mort à Paris le 6 mars dernier.

—Dans le numéro de février dernier du London Mechanic's Magazine *il est dit que M. Ranney*, l'ingénieur de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville vient de contracter avec M. Stephenson, pour une machine locomotive qui trainera une charge de deux cents tonneaux et dont la vitesse sera de soixante milles à l'heure. Le chemin doit être construit de manière à supporter cette combinaison *sans exemple*, de fardeau et de vélocité.

UNE SOIREE DE GUIGNON.

Est-il un seul individu au monde qui puisse se dire à lui-même : "Je n'ai pas eu mon jour, ma semaine, mon mois, mon année de guignon ? Or donc, s'il est écrit dans le grand livre des destins que chaque homme *doit avoir son lot de contrariétés* en ce bas monde, pourra-t-on trouver étonnant que le malheureux rédacteur de l'ABEILLE ait eu son tribut à payer comme les autres ? Non certes, car qui plus que le journaliste est exposé aux contre-temps. Annonce-t-il une nouvelle aujourd'hui, demain elle est contredite —Emet-il une opinion sur telle ou telle question ? il plaît aux uns et déplait aux autres ; encore est il que toujours ces derniers sont en majorité. Que peut-il donc faire pour conserver sa tranquillité? Rester neutre quoiqu'il arrive ; et, pour faire usage des expressions d'un grand-homme. ne parlant jamais ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles. ni de personne qui tienne à quelque chose", il sera sûr de rester en paix avec l'univers entier. Mais le journaliste aime le fruit défendu : il tient ce goût de sa bonne et chère aïeule, la mère Eve, qui a préféré écouter le serpent que suivre les conseils du Bon Dieu....et ceux de son mari.

Ce petit péché auquel le rédacteur de gazette n'est que trop enclin n'a rien à faire, cependant, avec ce que nous allons dire, si ce n'est de prouver que le journaliste doit avoir, au moins, sa part de tribulations comme les autres. Ce principe étant posé, on concevra seulement ce qui nous est arrivé hier au soir, et ce que nous allons tacher de raconter le plus succinctement possible.

Avant de commencer, nous croyons devoir dire, pour rendre notre aventure plus piquante, que nous sommes fou de l'opéra italien. Or, hier était le jour fixé pour la représentation de la "Staneira": la première représentation nous avait passablement déplu, nous désirions voir la deuxième pour nous faire une juste idée de la pièce. —Sept heures sonnent à l'horloge de la vieille Cathédrale de St. Louis. Au son argentin qui vient frapper notre oreille, la plume s'échappe de nos doigts—nous ne l'eussions pas *reprise pour annoncer* la chûte d'un trône, la victoire d'un peuple ou même pour rendre compte des séances du Conseil de Ville. Nous quittons notre mauvais tabouret, avec l'empressement d'une jeune demoiselle bien endimanchée qui court entendre la messe de neuf heures, ou bien faire voir aux fashionables du jour ses attraits et sa belle parure.—Nous *nous rendîmes chez l'Alcibiade* de la rue de Chartres pour nous faire donner le coup de rasoir de rigueur : c'est en vain—tous les fauteuils rembourrés de noyaux de pêche sont pris :—il faut attendre une bonne demi-heure, avant que notre tour ne vienne—Désespéré de ce premier contre-temps, nous revenons pour un moment au bureau de l'ABEILLE : le premier mot que nous entendons prononcer après avoir franchi la dernière marche de l'escalier, c'est : "la malle du Nord est arrivée".—A ce terrible arrêt, nous devinons que notre spectacle est à moitié flambé. Nous ne perdons pas courage néanmoins. Dans quinze minutes cent gazettes sont compulsées, dix lignes écrites....et nous descendons l'escalier quatre à quatre, sacrifiant notre barbe, et courant où le plaisir nous appelait.

Nous faisons dix pas, on nous arrête :—C'est un Floridien.—Par dieu Monsieur, je vous rencontre enfin—J'arrive de ce matin; je vous ai cherché depuis—Comment vous remercier de tout ce que vous avez dit de nous dans votre journal? Les expressions me manquent : *mais venez chez Swanson, nous boirons un* verre, et nous trinquerons à votre courtoisie et à nos victoires sur les Séminoles.—Soit Monsieur, allons chez Swanson.—Nous y sommes—mais il y a grand cercle autour du comptoir—cinq minutes s'écoulent—à la fin on nous sert—Mon hote et moi, armés chacun d'un vaste gobelet contenant pour le moins deux pin*tes de bierre anglaise nous buvons aux volontaires de* la Louisiane, à Gaines, à Smith, à tous les braves de la Floride La dernière goutte du breuvage étant avalée, plus de santés à porter, je m'esquive adroitement grâce à un interlocuteur qui vint se mettre entre mon homme et moi—je cours avec précipitation—je fais quinze pas, lorsque je me rencontre nez à nez avec deux individus qui me prennent par le bras.—Monsieur dit l'un d'eux—un service important—demain est le dernier jour de la semaine, j'ai quelques milliers de sang-sues à vendre (c'était un apothicaire)—veuillez me rendre le service de publier cette annonce dans votre prochain numéro.—L'autre, de son côté, me fait entendre qu'il s'agit d'un nègre marron, et qu'il est impossible de renvoyer au lundi la publication d'une chose aussi importante. Je cède à contre cœur ; il ne faut pas blesser ouvertement ceux qui vous font gagner votre existence—Je remonte—Dans dix minutes les deux avertissemens sont traduits et livrés aux typographes. Je redescendais, lorsqu'un ami intime me prie de vouloir bien venir corriger une erreur qui s'était glissée dans une annonce du Courrier, et recevoir ladite annonce pour la publier dans notre journal—encore dix minutes de perdues—et il était près de huit heures—et depuis trente minutes le rideau des Italiens était levé—et la "Straniera avait déjà paru avec son voile noir ses grands yeux bleus, sa voix qui porte à l'ame les *plus délicieuses sensations (bien entendu* lorsqu'elle est à l'unisson des instrumens.) Enfin j'ai fini—je veux fuir, l'ami m'arrête—Où cours-tu donc mon cher ?—Aux Italiens.—Bah—allons vis-à-vis prendre une crême à la glace ; j'en ai commandé deux, elles sont délicieuses—Elles ne valent des les Italiens—Tu peux avoir raison, car elles ne sont pas *si froides; mais tu les mangeras* ou je me brouille avec toi—il fallut encore céder. Je mangeai ma crême avec autant de plaisir qu'un enfant de dix ans, fêté, choyé, caressé par des parens trop faibles, avale un ipécacuana ou une dose d'huile de palma-christi. Enfin la glace eut avalée. Je me lève, je pars : j'arrive au Théâtre St. Charles—8 heures et demie sonnaient. J'entendrai, me disais-je, le duo le trio &c. &c.—Je monte les escaliers ; j'ouvre la porte : mais que vois-je ? Un décor qui m'est inconnu des acteurs que je ne reconnais pas : une langue qui n'est certes pas l'Italienne.—La pièce avait été changée ; à la place de la "Straniera" on donnait THE PET OF THE PETTICOATS.—Jugez donc de mon guignon.

Les malheureux Polonais, réfugiés sur le territoire ou dans la ville libre et république de Cracovie, viennent d'en être expulsés par suite d'un arrêté pris de concert entre les trois puissances protectrices. Voici les différentes pièces officielles publiées sur cette affaire. Les troubles insignifians du mois de janvier, exagérés à dessein par les feuilles allemandes, sont indiqués dans la correspondance des résidens d'Autriche, de Russie et de Prusse, comme le motif de cette nouvelle persécution.

Note des fondés de pouvoirs de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse au Président et au Sénat de la République de Cracovie, en date du 9 février 1836.

"Les soussignés, ministres résidens de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, et de S. M. le Roi de Prusse, de même que le soussigné chargé d'affaires de S. M. apostolique, se sont empressés de porter à la connaissance de leurs augustes cours la communication de S. E. le président du sénat de la ville de Cracovie, relativement au malheureux évènement qui a signalé les premiers jours de la présente année. Les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie n'ont pu voir dans cet événement qu'une nouvelle preuve incontestable de l'existence d'un mal profondément enraciné, qui, répandu au sein de cette république, non seulement menace le repos et la paix de cet Etat lui-même, mais encore la sécurité des provinces limitrophes. Appelés par les traités existant à protéger la ville libre de Cracovie et à veiller au maintien de sa neutralité, les trois cours se sentent d'autant plus engagées à prendre les mesures requises, qu'il s'y joint encore l'obligation de préserver leurs propres Etats de malheurs évidens.

"Par suite de cette considération, les soussignés sont chargés de notifier à M. le président du sénat de la ville libre de Cracovie que l'épurement instantané de la ville et du territoire de Cracovie par l'éloignement des réfugiés polonais et autres individus dangereux qui malheureusement s'y trouvent réunis en grand nombre, a été considéré comme la mesure la plus infaillible pour anéantir les complots tramés contre la sécurité et le repos de la ville et du territoire de Cracovie et des provinces limitrophes. Les soussignés ne peuvent avoir de doute que le gouvernement de Cracovie ne se prête à cette mesure avec d'autant plus d'empressement qu'il en a déjà lui-même montré à plusieurs reprises l'intention, et que les trois cours ont préparé tous les moyens qui doivent en faciliter l'exécution. Appuyées sur l'art. 9 de l'acte du Congrès de Vienne qui se trouve également d'accord avec l'art. 6 du traité du 3 mai 1815 et de la constitution de la ville libre de Cracovie du 30 mai 1833, les puissances protectrices invitent le gouvernement de Cracovie à éloigner dans un délai de huit jours de son territoire tous les réfugiés polonais qui s'y trouvent. Pour faciliter aux réfugiés la retraite, on leur ouvrira la station du Podgorze. Ceux d'entre ces réfugiés qui pourront certifier que l'un ou l'autre gouvernement consent à leur admission, obtiendront au besoin les moyens de se rendre à leur destination ; les autres seront envoyés en Amérique.

"Les sujets d'autres puissances, qui séjournent à Cracovie, et que les puissances protectrices signalent comme dangereux, sont également tenus de s'éloigner du territoire de la ville dans un délai de huit jours ; et à cet effet, la puissance protectrice dont ces étrangers traverseront le territoire *les fera munir des passeports nécessaires*, par son résidant à Cracovie. Les trois puissances protectrices ont jugé à propos de faire avancer des troupes aux frontières du territoire de Cracovie, autant pour empêcher que les individus désignés dans les susdits paragraphes, ne s'écartent de la route offerte à leur retraite que pour donner au gouvernement de Cracovie le secours dont il pourrait avoir besoin, comme aussi pour appuyer cette invitation et maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

"Il dépendra ainsi de S. Exc. M. le président et du Sénat de s'adresser aux soussignés, s'ils se trouvaient dans le cas de réclamer l'appui de la force armée *pour l'accomplissement de telles ou telles de ces dispositions.* Aussi long-temps que les circonstances *actuelles* dureront, tout sujet de la ville libre de Cracovie qui voudra franchir les frontières de l'un des trois Etats *voisins, devra, pour en obtenir le passage, montrer un* passeport en règle et visé par le résident respectif. Les trois puissances protectrices se flattent que l'épurement indiqué du territoire de Cracovie, moyennant ces facultés offertes au gouvernement, ne souffrira pas d'autres difficultés. Si cependant leur attente était trompée à cet égard, et que le délai désigné s'écoulât sans que la mesure précipitée eût été mise complètement à exécution, les trois cours se regarderaient comme obligées d'obtenir, par leurs propres moyens, ce que le gouvernement de Cracovie n'aurait pas eu la volonté ou la force d'opérer.

"Les soussignés, en accomplissant par cette communication les ordres de leurs augustes cours, profitent de cette occasion pour renouveler à S. Exc. M. le président et au Sénat de la ville de Cracovie, l'assurance de leur considération, &c"

Réponse du Sénat au plénipotentiaire des puissances protectrice, également en date du 9 février 1836.

"Aussitôt après la réception de note collective de ce jour, par laquelle MM. les résidens des trois hautes puissances protectrices ont déclaré qu'il était dans la volonté de ces puissances que tous les étrangers polonais de l'état militaire comme de l'état civil, qui, d'une manière quelconque, ont pris part à la dernière révolution polonaise, dans les années 1830 et 1831, et se trouvent dans le territoire de la ville libre de Cracovie, doivent en être éloignés dans un délai de huit jours avec ordre de se rendre à Podgorze, où ils recevront leur destination ultérieure, le sénat s'est empressé de publier la proclamation suivante, afin de faire connaître à toutes les personnes de cette catégorie les dispositions sus-mentionnées des hautes puissances protectrices, et leur a ordonné en même temps, sous menace des *mesures annoncées par MM. les résidens,* de se soumettre à ces dispositions sans aucun retard, et même dans un délai abrégé encore de deux jours. Au reste, le gouvernement ne négligera aucun des moyens en son pouvoir pour répondre d'une manière effective à cette volonté suprême.

"Comme parmi les réfugiés polonais, qui ont séjourné ici, il s'en trouve plusieurs auxquels, pour les occuper utilement, on avait accordé des places subalternes dans le service public de notre ville, le sénat leur a donné la démission requise et leur a enjoint de se rendre au lieu de leur nouvelle destination. Comme la volonté expresse des hautes puissances a été portée à la connaissance de tout le pays et notamment des personnes intéressées, sans le moindre délai ou altération et par toutes les voies possibles, le sénat ne peut s'empêcher de prier MM. les résidens de prendre en considération la brièveté du terme pour l'évacuation du territoire, soit parce qu'il serait possible que ces dispositions ne fussent pas connues en temps requis dans les parties les plus reculées de la République, soit parce qu'il ne laisserait pas le temps de mettre ordre à leurs affaires, aux individus qui, pendant leur séjour de cinq ans dans cette ville, auraient contracté des relations de fortune.

"Comme, au reste, il est facile de prévoir que pendant l'exécution de cet arrêté des hautes puissances, les individus de la catégorie en question qui se sont identifiés avec les familles domiciliées ici par les liens du mariage, ceux qui ont acquis ou pris à bail *des biens fonds*, ou ceux enfin qui se sont mis à la tête d'ateliers, feront des représentations et invoqueront l'appui du gouvernement sous la protection duquel ils se sont établis, le Sénat ne trouvant point d'exception en leur faveur dans la note de MM. les résidens, croit de son devoir de soumettre cette circonstance à leur considération, et de prier MM. les résidens de lui faire savoir si les individus favorisés par les considérations précitées devront aussi être frappés sans distinction par ces mesures générales, ou si les hautes puissances par égard pour leur position pourraient être disposées à les en excepter généreusement.

"Le président du Sénat, WIELOGLOWSKI.
"Le directeur général du Sénat, DAROWSKI."

En conséquence, le gouvernement de la ville de Cracovie a fait publier les notifications suivantes :

"Le Sénat dirigeant a reçu des résidens, chargés d'*affaires des trois puissances protectrices accréditées* près notre gouvernement, la communication d'une note declarant que la volonté de leurs cours respectives est que tout individu polonais, militaire ou autre, ayant pris part à la révolution polonaise en 1830 et 1831, à titre d'officier, sous-officier et soldat, et séjournant à Cracovie ou territoire, s'il ne peut justifier d'un passeport légal ou d'une autorisation spéciale donnée par les autorités compétentes des puissances protectrices, sera tenu de quitter immédiatement la ville de Cracovie et de se rendre à Podgorze. Quiconque pourra prouver qu'un gouvernement consent à le recevoir, sera mis à même, par des secours convenables, de se rendre à sa destination. Tous les autres seront envoyés en Amérique.

"Les trois cours ont déclaré que les individus de cette catégorie occupant dans ce pays un poste civil ou militaire, même investis par le gouvernement du droit de bourgeoisie, ne seront pas exclus de cette résolution. Le Sénat en portant cette communication à la connaissance générale et en avertissant qui de droit, engage ceux à qui s'adresse cette résolution à se rendre dans le délai de six jours à Podgorze et à se présenter aux autorités autrichiennes chargées de les recevoir. Le Sénat dirigeant croit nécessaire d'avertir les individus compris dans cette ordonnance que dans le cas où l'évacuation ne serait pas accomplie dans le délai de huit jours conformément à la volonté des augustes cours, ils se verront forcés d'assurer l'exécution de leurs résolutions par certaines mesures. Le Sénat espère que les individus désignés s'empresseront de se soumettre à l'avis qui leur est donné pour prévenir ces mesures, ce qui leur attirerait la protection immédiate desdits gouvernemens et préserverait *notre ville des maux inséparables de non accomplissement* de cette résolution. "Le 9 février 1836.

"Le président du Sénat, WIELOGLOWSKI,
"Le secrétaire-général du Sénat, DAROWSKI."

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 mai 1836.

COTON.

62 balles	Mississipi	....	16ct
53 do	do	....	16½
862 do	Alabama	....	14½
50 do	do	....	15
16 do	Lake	....	17½
1043			

REMARQUES.

COTON—Les prix sont à peu près les mêmes que ceux de la semaine dernière, s'il y a eu quelques variations elle a été plutôt dans la baisse. Les ventes durant la semaine écoulée s'élèvent à 11,559 balles comme suit : 63 balles Mississipi à 20 cts.; 64 à 19 1/2; 12 à 19; 302 à 18 1/2; 83 à 18; 28 à 17 1/2; 513 à 17 1/4; 200 à 17 1/2; 453 à 17; 799 à 16 3/4; 1526 à 16 1/2; 84 à 16; 752 à 15 3/4; 336 à 14 1/2; 48 à 13 3/4; 38 Louisiane à 19; 527 à 18 1/2; 600 à 17 1/4; 111 à 16 5/8; 180 Tennessee à 13; 50 Alabama à 15; 862 à 14 3/4; 236 à 14 1/2; 2300 à des prix non-connus; 44 du district ouest à 15 1/2; 390 à 15; 106 Arkansas à 17; 16 du lac à 17 1/2, 728 Floride à 17 5/8; 37 à 17, et 65 à 16.

TABAC—Nous reduisons nos quotes à 5 1/2; 6 1/2 e 7 1/2. auxquels prix on a traité pour 2000 boucauts. Il n'y a eu que peu de demandes hier et aujourd'hui. Les ventes de la semaine au commencement de la semaine s'élevent à 2500 boucauts.

FARINE—La grande quantité arrivée, en outre de ce qui se trouve sur place, a causé une autre réduction dans les prix depuis notre dernier rapport. Nous le quotons de 6 à 6 1/2 cts. par barril, et les demandes sont faibles.

SUCRE—Cet article se vend lentement et par quantités limitées, principalement pour la consommation de la ville, mais, comme nous l'avons déjà dit, les détenteurs tiennent la main aux prix quotés, attendu que la récolte a été insuffisante.

MELASSE—Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu de variations dans les prix depuis notre dernier rapport, mais on dit qu'elle est peu demandée.

CORDE D'EMBALLAGE—Nous avançons nos quotes ; l'article est en demande de 14 à 15 cts.

PLOMB EN SAUMONS—Nous n'avons entendu parler que d'une vente de 500 saumons cette semaine, à 6 1/4 cts. étant tout ce qui est arrivé.

PLOMB EN BARRES—Nous le quotons de 7 1/8 à 6 cts. Il est rare et en demande.

FRET—Pour Liverpool 1/2d, pour le Hâvre 1 1/4—on n'obtient que difficilement ces prix. Pour le Nord il ne s'en présente pas beaucoup.

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.

Vendredi mai 14 1836.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	124 demandé.
Banque d'Orléans	117 demandé—der. v.—à l'encan.
Banque de la Louisiane	122 dern. ventes
Banque Consolidée	107 dern. ventes.
Banque du Canal	107 pas de vente.
Banque de Cité	105 offert.
Banque de l'Union de la Louisiane	124 dern. ventes.
Banque des Citoyens	105 offert.
Banque Commerciale	104 demandé
Banque des Artisans	54 demandé.
Banque du Gaz	103, dern. ventes
Banque du Chemin de Carrollton	104 dis of. d. ventes
Banque d'Améliorations	par demandé.
Banque d'Atchafalaya	914 pour 915 payé
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis	840 p20 ventes
Compagnie d'Ass. de la Louis	830 pour 300 payés
Compagnie d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie d'Ass. du Mississippi	83 prim demandé.
Compagnie d'Ass. des Négocians	34 ventes
Compagnie d'Ass de l'Ouest	60 ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	pair demandé
Compagnie d'Ass. de l'Océan	53 demandé
Compagnie d'Ass. Commerciale	pair dem.
Compagnie d'Ass de l'Aigle	22 pour 25 à l'encan.
Compagnie de Navigation d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	90 dern ven.
Compagnie du Railroad de Nashville	aucune vente
Compagnie de la Presse d'Orléans	150 pour 500 payés.
Compagnie de la Presse de la Levée	pair demandé
Compagnie d'Architectes de 1828	110 dernières ven.
Compagnie d'Architectes 8e. Dist	130 dern. ventes

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Julia, Ashton, Petersburg, S Thompson & Co
Brick William, Simmons, Boston, W H Summers & Co
Brick Zoroaster, Lermend, Tampa Bay, S & J P Whitney
Brick Falmouth, Merrill, Richmond, Harrod & Quarles
Brick William Henry, Merrill, Philadelphie, Wilcox & Haskins
Brick Louisa, Dalvaille, Tampico, F Tio
Brick Lincoln, Shaw, Tuspan, J W Zacharie & Co
Brick Pulaski, Peabody, New York, L H Gale
Brick Diamond, Chafee, New York, J Armington
Goel Leonidas, Kelly, Baltimore, Dimmock & Lafonta

Arrivés.

Bateau à vapeur Homer, Combs, de Louisville.
Bateau à vapeur Levant, Parker, de Natchitoches.
Bateau à vapeur Yazoo, Auter, de Manchester, avec du coton.
Bateau à vapeur Yallabusha, Wilson, de Tchula, avec du coton.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, Nlle. Orléans, 13 Février, 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE, Commissaires.
14 mai M. S. CUCULLU,

BANQUE DE CARROLLTON.

LA direction de cette institution a passé une résolution à leur assemblée, tenue hier, autorisant le paiement du montant total dû sur les actions du fonds capital de cette banque, ou d'aucune portion dudit capital, audessus des paiemens qui ont été requis et accordant aux actionnaires qui voudront anticiper sur le paiement de leurs actions, un dividende sur le montant total ainsi payé, pourvu que lesdits paiemens par anticipation soient faits trois mois avant que la direction ne déclare son dividende.

14 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

SANGSUES.—2,000 sangsues de bonne qualité, nouvellement débarquées et à vendre à 25 cents la pièce, chez BREHIER, pharmacien, rue de la V. Levée, no. 112, entre les deux marchés. 14 mai

REÇU par les navires Nashville, Montezuma et Groton, 18 caisses ferblanterie assortie, brouettes, brides *et sellettes pour charrettes, cordage goudronné* et de manilla, pots à eau en étain, bobinets en étain, cloches pour habitation, moulins à café de Wilson, baquets peints, fil à voile, souricières, casse-têtes de la manufacture de Hunt, pierres à aiguiser.

14 mai J. LABADIE, 59, rue de la Levée.

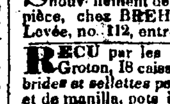

EGAREE ou VOLEE—Une petite chienne blanche, poil frisé, le bout des oreilles jaunâtre, elle répond au nom de "Blanche." Une récompense honnête sera donné à celui qui la ramènera, rue de Chartres no 49.

14 mai

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. ST. GEORGES.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 15 mai,

Le Pied de Mouton,

Mélodrame féerie, comique, en 3 actes, à grand spectacle

M. Notaire remplira le rôle de Nigaudinos.

Suivi par

La Prova d'un Opéra Seria,

Opéra Buffa en un acte, de MM Théaulon, et Nézel, musique de M. Pilati.

MARDI, 17; pour la clôture de la saison théâtrale. Au Bénéfice de MM. GUIRAUD et ST. AMAND.

LE PROCES ET LA MORT DU MARECHAL NEY.

Drame en 4 actes.

La première représentation de

ROGER

OU LE CURE DE CHAMPAUBERT,

Vaudeville nouveau en 2 actes.

THEATRE ST. CHARLES.

MR. MONDELLI,

Architecte et artiste principal du Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer ses amis et le public, que Samedi prochain, le 14 du courant, il sera représenté à son bénéfice, à pièce intitulée

LUCRECE BORGIA,

Drame nouveau, du plus grand intérêt, de Victor Hugo, traduit du français par Mr F Haynes, de cette ville, traducteur du drame de la Tour de Nesle, maintenant jouée sur les Théâtres du Nord avec le plus brillant succès; il sera aussi représenté la superbe pièce féerie des

QUARANTE VOLEURS,

Avec décorations nouvelles.

Une ouverture nouvelle composée par le professeur Comi, principal de l'opéra italien. Mr Cioffi, sur le trombone, et Mr Kendall sur la clarinette; ces Messieurs ont bien voulu offrir leurs services pour ce bénéfice.

Mr Mondelli espère par ses efforts recevoir une part de cette protection, si souvent accordée en semblables occasions; et il aime à espérer que les pièces qu'il a choisies feront plaisir aux personnes qui l'honoreront de leur présence. 13 mai—3

PYROTECHNIE.—Rue Baronne, dans le terrain du Gouvernement.

Grand feu d'artifice, au bénéfice de Bautain, ex artiste du Théâtre Français de la Nouvelle Orléans

Ce feu composé à grand frais par M. Bautain, en l'honneur de la Légion Louisianaise et des vainqueurs *de la Floride sera exécuté dimanche, 15 mai.* Ce superbe feu sera terminé par une grande gloire de feu autour de laquelle on lira "Honneur à la Légion Louisianaise;" au milieu de cette gloire on verra apparaître l'Aigle américain tenant une foudre, de chaque côté seront élevé deux belles colonnes surmontées d'un globe de feu, sur lequel on lira: "Vive la Légion et vive les Volontaires." Une musique harmonieuse exécutera des morceaux choisis des meilleurs auteurs. Une jolie enceinte sera réservé pour les dames. L'affiche du jour donnera les détails.

Les personnes qui désireraient avoir des billets d'avance peuvent s'adresser chez M Aury au café du Théâtre d'Orléans et chez M. Merle, au café au coin de la rue St. Louis, en face la Bourse. 11 mai—4

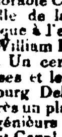

JAEGER ACHTUNG!

AUF BEFEHL des *Capitains* haben die Mitglieder der compagnie naechsten Sontag, den 15 May, sich ohnfehlbar auf dem Circus-platze, am Rempart zwischen St Peter and St Ann strasse, morgens um & uhr in Voller-uniform und weissen Beingleidern einzufinden, um bey der Revue die durch den genaral der Legion beordert wurde zu erscheinen.

14 mai C. WAGNER, Oberjaeger.

SUCCESSION HENRY h. c. l.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, quatorze Juin, 1836, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu William Henry, h. c. l., la propriété savoir:

1o. Un certain lot ou portion de terre, avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord. et désigné sous le numéro *Trente,* d'après un plan dressé par Richard Delafield, capitaine d'Ingénieurs et ingénieur pour la Compagnie de Banque et Canal, en date du mois de Mars, mil huit cent trente deux, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville: ledit lot de terre mesurant, mesure Anglaise, vingt cinq pieds de face à la rue Baronne, et vingt cinq pieds de large sur la ligne du fonds sur une [illegible] vingt cinq pieds de large. sur une profondeur de cent cinquante [illegible] pieds étant le même lot de terre acquis par le défunt de J. F. Davidson et [illegible] Davidson), par acte passé par devant Jules Mossy, notaire public en cette ville, en date du trois Fevrier, mil huit cent trente quatre.

2o. *Un certain demi lot de terre, situé au nouveau* Faubourg Marigny, au dessous de cette ville, mesurant, mesure française, trente pieds de face, à la rue Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant la moitié d'un certain lot de terre, désigné sous le numéro "*Cinq,*" dans l'ilet No. quatrevingt quatorze, acquis par le défunt, conjointment avec Fs. Bierre, h. c. l., par acte passé au rapport de Charles Janin, notaire public en cette ville, le 26 Juillet, 1830, lequel demi lot de terre appartient au défunt, d'après un acte de partage passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, le douze Mars, 1833.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers dans neuf mois, et un tiers dans dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothéque spéciale jusqu'à à parfait payement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des test.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 mai

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Atwell.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes *autres* personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu John D. Atwell, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

14 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

SUCCESSION Ball.—Vente par le régistre des testamens.—Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en *vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves*, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 Juin, 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves savoir :

1o. Jane, negresse, âgée d'environ 28 ans.
2o. John, negre, âgé d'environ 12 ans.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothéque spéciale jusqu'à parfait paiement.

14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des. tests.

SUCCESSION Taylor.—Vente par le régistre des testamens.—Mercredi, 18 Mai, 1836, à 10 heurs du matin, encoignure des rues Canal et Philippa, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Mary Taylor, le mobilier dépendant de sa succession.

14 mai W. F. C. DUPLESSIS, reg. des. tests.

AVIS.—Les acquéreurs d'Esclaves à la vente faite à la bourse Hewlett, le 12 mai, sont requis de remettre leurs billets à l'étude de J. B. Marks, notaire, avant midi, aujourd'hui, 14 mai attendu que les actes de vente sont prêts à signer et les esclaves au risque des acquéreurs

14 mai—4 JOHN M. BACH, encanteur.

AVIS.—Toutes les personnes ayant quelques réclamations contre la succession de feu Michel Lacoste sont requises de les présenter à George W. Morgan, administrateur, dans le délai.

14 mai—3 GEORGE W. MORGAN, adminst.

AVIS.—Le soussigné partant pour France laisse M. F. Correjolles chargé de sa procuration

14 mai—3 B. DUPUY.

AVIS.—Si M. Marie Dieudonné est dans cette ville, il apprendra quelque chose à son avantage en se présentant au No 7 Canal. 14 Mai

EN débarquement du brick Harriet de Marseilles, et à vendre par les soussignés, douze jarres Amandes douces sans coques; 17 do do Amères do.

E. TASTET & A. DELAMARE,
14 mai 90 St. Louis.

FARINE—800 barils superfine à vendre par
14 mai G. DORSEY, 33 Nlle. Levée,

ACTIONS de la Banque des Citoyens, du Rail road Pontchartrain, et de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, en demande par

14 mai THOMAS FELLOWS.

OSNABUURGS.—6 balles osnaburgs en fil, en pièces et demi pièces, à vendre par

14 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

CAFE de Santiago.—1200 sacs café vert de Santiago; 100 do do. de la Havane; 70 milliers cigarres supérieurs de la Havane, à vendre par

14 mai M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co.

ACTIONS de la Banques des Artisans et Marchands; du Gaz; de Carrollton; de l'Etat de la Louisiane; des Améliorations et de la Compagnie d'Atchafalaya, à vendre par

14 mai THOMAS FELLOWS.

MOUCHOIRS de Madras—3 balles mouchoirs de Madras, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre par

14 mai C G ALLHUSEN, 57 Tchoupitoulas.

A VENDRE—Un nègre boulanger âgé de 32 ans, parlant la langue française et anglaise, bon conducteur, excellent faiseur d'yiste, parfait enfourneur. S'adresser pour prix et conditions, rue Royale no. 103. 14 mai—6

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, *parlant français et anglais. bonne domestique* de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 138, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—3

HABILLEMENS—7 caisses habillemens convenables pour la campagne et les habitations, en débarquement de navire Tiger, à vendre par

14 mai FROST & Co. 8 rue de la Douane.

ALE DE NEW YORK—En barils, en débarquement, à vendre par

14 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

SAVON—1000 boites savon extra no. 1, en débarquement, à vendre par

14 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

AVIS—M. J. F. Petit, acquéreur de onze terrains à Carrollton, vendus par M. Barnett, sen., encanteur, le 12 mars 1836, est invités à se présenter d'ici à 10 jours, en l'étude de M. W. Boswell, notaire public en cette ville, à l'effet de se conformer aux conditions de ladite vente à l'encan; passé lequel délai, on aura recours à des mesures judiciaires pour procéder à la revente desdits terrains à sa folle enchère. 13 mai—3

AVIS—Chevalier, peintre et marchand de papiers pients, a l'honneur de prévenir le public, ainsi que les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, et celles qui désireraient l'employer, qu'il a transporté ses atelier et magasin, rue de Chartres no. 173, encoignure Jefferson, maison Gaulhiac.

Il a un très bel assortiment de papiers, il se charge du collage, de la peinture des maisons et de toutes les réparations en général. 11 mai—6

Four St. Louis & Alton.—Le beau steamer neuf PRAIRIE, capit. Sellers, est prêt à recevoir son chargement et partira le mercredi, 18 mai, à 10 heures du matin. S'adresser à bord ou à

13 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'artivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [14 mai] JOHN KILSHAW. JR.

POUR MATAMOROS.—La goëlette HALCYON, capt. Dickerson, partira positivement le 18 mai. Pour passage seulement s'adresser à

14 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capitaine Watson. ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira le 20 mai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60 ou à JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

N. B. Ce paquebot sera remorqué dans la Delaware, par un bateau à vapeur. 13 mai

POUR LA BAYE DE GALVESTON.

Devant partir, Samedi, 14 courant, la goëlette FLASH, cap. Tahel, fesant régulièrement les voyages, partira le jour susdit, et sera convoyée par la goëlette de guerre texienne. Elle admettra encore du fret, pour lequel et pour passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à

13 mai J. REED & Co., 35 rue Royale.

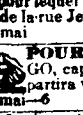

POUR LE HAVRE—Le navire MARENGO, capt. Larkin, prendra des passagers et partira vers le 25 courant S'adresser à

13 mai—6 F. PERRET & GALLY.

☞ Les consignataires par le navire MARENGO, capitaine Larkin, venant du Havre, sont invités à prendre leurs permis et à recevoir leurs marchandises, en face de la presse à coton à vapeur de la Levée.

13 mai

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

MESSIEURS les Architectes de la Ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à remettre à la Compagnie du Theatre d'Orléans, avant le 15 Juin prochain un plan intérieur et extérieur, d'un Théâtre qui doit être construit sur une échelle de cent pieds sur cent cinquante pieds mesure française.

Pour le plan qui sera adopté la direction de la Compagnie donnera à l'auteur une somme de deux cent cinquante piastres.

Par ordre de la direction,

13 mai—3 J. A. DUREL, Sec.

VENTE par le Shérif—John Minturn vs. Fréderick Enders—En vertu d'un ordre de saisie et *de vente à moi adressé par l'honorable cour du premier* district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le quaterze juin prochain, 1836, à midi, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, savoir: un certain lot de terre no 1, dans l'ilet no. 27, situé dans le faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Joséphine, mesurant trente deux pieds huit pouces et une fraction de face à la rue des Magasins et cent six pieds six pouces et une fraction sur la rue Joséphine où il rencontre la ligne qui le sépare du lot no. trente-deux, de là le long de cette ligne 32 pieds 3 pouces et une fraction jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne qui le divise du lot no. 2, de là le long de cette ligne cent six pieds six pouces et une fraction à l'endroit où elle commence, selon le plan fait par Louis Bringier, voyer *général, daté le 21 mai 1831, et déposé en l'office de* W Y Lewis, notaire public. Le tout sera vendu pour payer et satisfaire la demande du plaintif étant la somme de deux cent douze piastres et soixante six cents deux tiers avec intérêt à raison de dix pour cent par an depuis le vingt mai (1833) sur la somme de cent trois piastres et trente trois cents et un tiers, et sur la même somme depuis le vingt huit mai (1834) jusqu'à parfait paiement ainsi que tous les frais.

Conditions: le tout comptant.

Paroisse de Jefferson le 12 mai 1836.

14 mai JACQUES CHARBONNET, shérif.

Vingt piastres de Récompense

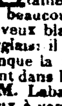

A quiconque arrêtera et ammènera au soussigné un nègre nommé PHILIPPE, couleur de griffe, âgé d'environ 23 ans, d'une jolie figure, taille d'environ cinq pieds deux pouces français, parlant Anglais et un peu Français, et sachant lire. Ce nègre s'est absenté depuis huit jours de chez son maître Au moment où il est parti, il avait un habit bleu et une casquette.

14 mai—3 GALLIEN PREVAL.

[illegible] de Récompense—Parti marron de l'habitation du soussigné, le 20 avril, le mulâtre nommé MARCELIN, âgé d'environ [illegible] ans, sa taille est à peu près de 5 pieds 6 pouces. Il paraît beaucoup plus âgé qu'il n'est; il a beaucoup de cheveux blancs et est très brun; il parle le français et l'anglais: il a dans un de ses pieds un doigt auquel il manque la première phalange. Il a été vu dernièrement dans le chemin du Bayou, du côté de la maison de M. Labadie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir à leurs *bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.* La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet état

14 mars G N ALLARD.

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 19 av

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DE LIZARDI & Co.

WHISKEY.—Rectifié et commun. à vendre par
12 mai G. DORSEY, 33, Nlle. Levée.

AVIS—La chancellerie du consulat de France est transférée rue Royale, no. 337. 12 mai

MAIS.—300 baril séché au four, en débarquement d'un chalan et à vendre par
12 mai G. DORSEY. 33 Nlle. Levée.

GRAISSE—1200 barillets à vendre par
12 mai G. DORSEY, 33 Nlle. Levée.

FARINE CROISEE—500 barils farine croisée, en débarquement et à vendre par
12 mai G. DORSEY. 33 Nlle. Levée.

SERRURES, Verroux français, &c—3 caisses serrures françaises assorties, de 4 à 6 pouces: 4 do do de 4 à 8; 2 do verroux de 5 à 24, en débarquement du navire Denmark, de Marseilles, à vendre par (12 mai—5) P. O. SORBE, 118 Royale.

MAQUEREAU—100 barils maquereaux no. 3, en débarquement et à vendre par
12 mai R. H WHITE, 95, rue des Magasins.

PEAUX DE CHEVREUIL—Onze balles peaux de chevreuil et un lot de fourrures assorties, reçues récemment par la goëlette Texas, à vendre par Wm. BRYAN, 36, rue de la V. Levée.

SOIERIES, &c.—Les soussignés ont en magasin, et offrent à vendre, un assortiment de marchandises en soie propres au marché mexicain, consistant en: Listons à la grenade; rubans de satin; mouchoirs noirs, unis et sergés; avec bordures blanches et en couleur: shalls 7-8 et 8-4, couleurs assorties; écharpes, tabliers, foulards, nouveau genre; mousseline de soie à raie, fil à coudre, bas pour femmes, unis et brodés, etc, etc. 12 mai KOHN, DARON & Co.

MOUCHOIRS VENTIPOLLAM—5 malles, mouchoirs de première qualité, dessins tout nouveaux, ayant droit au drawback; en débarquement et à vendre par WM. G HEWES & Co.
11 mai no. 47, rue du Camp.

DECOUVERTE IMPORTANTE.—*Guérison radicale de la maladie vénérienne en 6 jours.*—Les dernières expéditions militaires de l'Egypte, en ouvrant à nos relations commerciales l'intérieur de l'Afrique, nous font connaître le suc végétal de Baby. Ce suc végétal est célèbre et en grande vénération parmi les peuples à demi sauvages du pays qui le produit. Quelques Européens au service du Pacha, qui avaient pénétré jusqu'à Sennaar, à leur retour au Caire, en distribuèrent à des militaires de l'armée de Nubie, et ses effets furent si souverains, les guérisons si promptes, qu'on le célébra bientôt avec enthousiasme. Plus tard, les docteurs Barpher et Polivan entreprirent de pénétrer jusqu'à Sennaar. Ils y firent connaissance de Baby, médecin africain, qui leur fit connaître le suc qui a reçu son nom parmi les étrangers. Les effets dece médicament répondirent avec succès à tout ce qu'on avait dit de merveilleux de ses propriétés. Il fut reconnu *comme une extraction végétale, douée d'une action* énergique et spécifique pour détruire, dans les cas les plus difficiles et en peu de jours, le virus vénérien, et faire cesser les vives douleurs qui l'accompagnent. Par le moyen de ce remède on peut se traiter de la manière la plus secrète et la plus prompte et vaquer aux affaires habituelles, sans en éprouver le moindre inconvénient.

Le seul dépôt du suc végétal de Baby est chez les soussignés. Il y est vendu accompagné d'une explication sur la manière de s'en servir, qui est simple et facile. GUERIN & POUVERIN,
11 mai—6 encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE—Une bonne domestique de maison, qu'on offre à l'épreuve, griffonne, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays, n'ayant jamais été malade, ayant trois enfants, une fille âgée de 10 ans, une seconde de 24 ans, et un petit garçon d'un mois.

S'adresser à M. J. D., encoignure St. Pierre et Remparts. 10 mai—3

LE soussigné offre de recevoir des denrées et produits de l'Ouest en magasinage, à des prix avantageux, dans ses établissemens situés au faubourg Clouet, qui sont vastes, en très bon état et très aërés. S'adresser sur les lieux.

10 mai—6 Ls. DE FERRIET.

A VENDRE—700 quintaux bois de Campêche reçus par le brick Emilia, venant de Campêche, et à vendre par F. TIO,
10 mai—6 no. 56, rue St. Anne

LES soussignés devant incessamment dissoudre leur société, prient les personnes qui leur doivent de vouloir payer leur compte d'ici au 1er. juin prochain. Celles à qui il peut être dû sont priées de se présenter pour être payées.

13 mai—6 A. BORME & Co.

AVIS.—Le soussigné, seul propriétaire prévient le public en général de n'empiéter en aucune façon sur aucune partie d'une terre située sur la rive Orientale de la Baie de la Mobile, dans le Comté de Baldwin, bornée au nord par le bayou Valant, à l'ouest par la baie de la Mobile, au sud par le bayou frais (Cold Water Creek), et à l'est par des terres dont les propriétaires sont inconnus.

La dite terre renferme les écors ranges (Red Bluffs) et la partie à l'est de la baie de la Mobile, et l'endroit où l'on a l'intention de construire la nouvelle ville d'Alabama.

Quiconque s'établira sur la susdite portion de terre, sera poursuivi selon toute la *rigueur des lois,* et sans égard aux personnes.

LOUIS DE FERIET.

Nouvelle Orléans, le 11 Mai, 1836. 5 f.

TRAITES sur Paris, à vendre par
R. A. LEFEBVRE,
Encoignure St. Louis et Levée. 10 mai—5

Ventes à l'encan.

PAR ISAAC L. McCOY,
No. 47 Bourse de l'Arcade.

IL sera vendu ce soir, 14 mai, à 5 heures, à la Presse à coton de Debuys, pour compte et au risque de qui il appartiendra, 200 balles coton légèrement avarié.—Conditions, comptan . 14 mai—1

PAR ISAAC L. McCOY.
47, Arcade de Banks.

IL sera vendu aujourd'hui, 14 mai, à 10 heures du matin, au magasin de MM. N. & J. Dick & Co. au coin des rues Canal et Perdido: 300 pièces toile d'emballage du nord, très forte.

Conditions: 6 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction. 14 mai—1

PAR Thomas C. CASH.
Vente de syndics.

IL sera vendu mercredi, 15 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, et sous la direction des syndics de James M. Crosby, débiteur *en faite.*

15 Terrains du grand valeur, situés dans le nouveau faubourg Marigny, conformément au plan.

Conditions. 6, 9 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement 14 mai—6

PAR JOHN M. BACH.
Excellent Foin du Nord.

IL sera vendu lundi soir, 16 mai, dans un magasin de la rue St. Ferdinand, près la presse à coton de la Levée, pour terminer un compte:

260 balles foin du nord, en très bon état, formant la balance d'un chargement. Conditions à la vente.

14 mai

PAR JOHN M. BACH.
Foin avarié.

IL sera vendu aujourd'hui, 14 mai, à 4 heures du soir, sur la Levée, en face la rue Notre Dame: 100 balles foin, partiellement avarié: aussi, le chaland. Le tout sera vendu pour compte de qui il appartiendra.

14 mai

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu par cause de départ, mardi 17 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Vingt quatre beaux terrains situés au faubourg Darcantel, à proximité du railroad et du chemin de Gentilly. Ces terrains se trouvent dans une des plus belles positions de l'ancienne habitation Darcantel, et sont désignés par les lots no. 1 à 24 de l'ilet 22, le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 3 et 4 de l'ilet 62, et formant l'encoignure des rues des Français et Célestine, le tout conformément au plan.

Un terrain situé dans le même faubourg fesant partie du même ilet et désigné par le no 2, du même plan.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 mai

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mardi prochain, 17 du courant, à midi précis, au café de la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, une propriété située à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, consistant 1o. en un terrain très élevé ayant 53 pieds de face à ladite rue Elmire sur 120 de profondeur et face à la rue des Grands Hommes: 2o en une maison neuve construite à l'encoignure, ayant 4 belles chambres dont deux à feu, une cuisine neuve de trois appartemens dont deux à feu, une vaste écurie capable de contenir dix chevaux, des latrines et un puits.

Conditions: Payable à 6, 12 et 18 mois en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé au bureau de T Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 mai—4

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu le Lundi, 16 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett,

La goëlette Elmina, du port de 28 tonneaux, avec ses agrès, voiles, &c., le tout en bon état. On ne peut rien désirer de meilleur et de plus convenable pour les voyages du fleuve et du lac. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, près du Ferry, sur l'autre bord du fleuve.

Conditions, au moment de la vente.

N.B. La criée qui devait avoir lieu le 4 du courant, a été renvoyée au jour ci dessus, parce que la goëlette ne se trouvait pas à cette date dans le port. 13 mai—3

PAR B. BOUNY.

LUNDI, 16 du courant, à midi, il sera vendu, à la bourse de Hewlett, pour cloture des intérêts, une des parties devant quitter le pays,

13 Lots de Terre situés dans le faubourg Washington, faisant partie de l'ilet No 42, borné par les rues Joséphine, Pieté, Louisa et Célestine. Pour les dimensions, voyez le plan qui se trouve exposé à la bourse.

Aussi—4 autres Lots de Terre, situés au faubourg Franklin, faisant partie de l'ilet No 55, compris entre les rues Marigny, Mandeville, St Avid et St Jean Baptiste; plusieurs bâtisses existent déjà aux environs dudit ilet. Pour les dimensions, voyez le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—9 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant C Pollock, not. public, aux frais des acquéreurs 13 mai—3

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi 14 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Vingt huit lots de terre situés au faubourg Gueno, près du chemin du Bayou, suivant le plan déposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 13 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Marie, mulâtresse, âgée de 21 à 23 ans, créole, parfaite cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi

Conditions: Moitié comptant et la balance à 6 mois en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 13 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Cécile, négresse, âgée de 18 ans, gardienne d'enfans, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle est très forte.

Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 11 mai

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre désigné par le no. 16 au plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 29 décembre 1833, déposé chez M. Christy, notaire public; ledit lot mesurant en pied américain, 26 pieds 10 pouces et 2 lignes de face au chemin public, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, et 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, 116 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne supérieure qui le sépare du no. 15 et 119 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure qui le sépare du no. 17, les deux dernières lignes s'étendant au chemin public à la rue Gallatin, ledit terrain est entouré.

Conditions: L'acquéreur devra se mettre aux lieu et place du vendeur pour le prix d'achat et jouira de tous les privilèges accordés par une résolution du conseil de ville pour paiement du capital et des intérêts, le surplus à 4 mois en billet endossé à la satisfaction du vendeur avec hypothèque. Acte de vente devant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 mai

PAR M BARNETT, Sr.
VENTE DE MEUBLES.

IL sera vendu jeudi, 19 mai, à dix heures du matin, à la résidence *du Dr. P. Blanchard, no. 129,* rue Condé, entre Ursuline et Hôpital, une quantité de meubles de maison comprenant des sofas, commodes, bois de lits, tapis, tables à manger et à ouvrages, pendules, vases, verrerie, fayence, ustensiles de cuisine, une quantité d'argenterie, un superbe piano anglais, une harpe de Erard, deux coffre-forts, &c.

A midi il sera vendu plusieurs diamans de valeur, montres, bijoux, etc. etc.

P. S. La vente est sans réserve, comme le Doct. Blanchard part incessamment pour France. Il prie les personnes auxquelles il peut devoir de vouloir bien présenter leurs comptes pour en recevoir le montant, et ceux qui lui doivent sont priés de solder leurs comptes. Pendant son absence, M. Jean Chignaud sera chargé de sa procuration et sera pleinement autorisé à le représenter. 12 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Dernier jour de vente au magasin de M. Vito Viti.

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, au no. 110, rue de Chartres, un assortiment de peintures à l'huile, pendules, vases, porcelaines, chandeliers, boites à musique, idem en coquillages, lorgnettes, &c. Et à 6 heures, sans réserve, les deux statues en marbre représentant Vénus et Il Fido.

Les conditions à la vente. 12 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 20 mai 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 13 avril 1836, les esclaves ci après dépendant de la succession de feu Jayme Dols,

Marie Joseph, négresse âgée d'environ 28 ans, avec ses trois enfans, Marie, âgée d'environ 5 ans; Joseph âgé d'environ 3 ans; et Pedro, âgé d'environ 9 mois.

Conditions : Comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. public, aux frais de l'acquéreur. 18 avril

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi, 27 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 23 avril 1836, les esclaves ci après dépendans de la succession de feu veuve George St. Cyr, savoir:

1. REGGIN, négresse créole, âgée d'environ 50 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, ayant une douleur à l'épaule et buvant quelquefois;

2. ADELE, mulâtresse de 15 ans, domestique de maison et s'entendant à garder les enfans et

3. MICHEL, mulâtre de 10 a 12 ans, orphelin, créole et bon sujet.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Amedée Ducatel, notaire public. 26 av

PAR F. DUTILLET & DELERY.

SAMEDI, 14 Mai prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse,

Louise, négresse créole, âgée de 23 à 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et fesant un peu la cuisine, avec son enfant âgé de 10 ans, garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 12 Mai

Compagnie de Navigation d'Orléans,
[illegible] mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, le landi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la cour,

11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

CHANGE sur France, à vendre par
20 av A. St. GEORGES.

DEMANDE—5 à 600 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, seront achetées à un prix très avantageux, en s'adressant au no. 119, rue Royale 9 mai—6